

A.-
TELEGRAPHIQUE DU "UANDA-URUNDI
RESIDENCE DU "UANDA
TELEGRAPHIQUE DE "UHENGEDI

Ruhengeri, le 10.12.1957



N° 3.818/Fin 10

Transmis copie pour information à
Monsieur le Ordonnateur -Tésoir du Uanda-
Urundi à USUMBUPA

LE COMPTABLE TEP ITOP IAL 931
BENOIT.L.

A Monsieur le Caissier Colonial du
Congo Belge et du Uanda-Urundi

à

U S U M B U P A .-

Monsieur le Caissier,

J'ai l'honneur de vous "envoyer l'original
d'envoi de Fonds N° 40/57 que vous aviez joint à l'accusé
de "éception N° 40/57. Suivant l'art.87 du R.G.C.P. il n'y a
que l'accusé de "éception que vous deviez "envoyer--

LE COMPTABLE TEP ITOP IAL 931
BENOIT.L.